

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Juin 2019**

**OBJET : L'Abri parental - soutien au fonctionnement 2019 et subvention d'équipement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à l'association l'Abri parental deux subventions d'équipement pour ses projets de rénovation du bâtiment Sarturan (100 000 €) et du bâtiment hôpital Nord (90 000 €) pour un total de 190 000 euros, conformément aux détails figurant dans le rapport ;
- d'octroyer, une subvention de fonctionnement général de 60 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de fonctionnement et d'équipement avec l'association l'Abri parental, conformément aux modèles-types prévus à cet effet ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 et la dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**